



Montant de la pension alimentaire

Par **pmcc**, le **08/12/2012** à **03:18**

bonjourrrrrnous sommes en train de nous séparer.nous avons 2 enfants.nous faisons les choses à l'amiable.rnj'aimerais connaître le montant que je puisse demander car je n'en ai aucune idée.rnmon ex conjoint gagne 2200 € net /mois +110 € par week end (main à la main).moi je gagne 1577€ par mois sur 13 mois.Que dois je demander.rnrnmerci d'avancerncordialementrnpmcc

Par **cocotte1003**, le **08/12/2012** à **12:09**

Bonjour, le montant de la pension se détermine en fonction des charges et revenus de chacun des parents et du mode de garde (résidence chez la mere, garde alternée....)Il existe un tableau d'amortissement des pensions alimentaires sur internet sur lequel les juges peuvent s'appuyer pour prendre une décision. Une fois que vous serez mis d'accord sur toutes les modalités, faites le par écrit et faites le entériner par le jaf pour que cet accord ait force de loi en cas de problème futur, cordialement

Par **maridom**, le **08/12/2012** à **12:52**

bonjourrn un conseilrn vous devriez écrire que le salaire de votre ex et pas le reste vous n'êtes pas prudente

Par **Marion2**, le **08/12/2012 à 18:02**

Bonjour,
"vous devriez écrire que le salaire de votre ex et pas le reste..."
Et pourquoi donc ? Il est tout-à-fait normal que le JAF se base sur les revenus et charges de chacun des parents !
Cdt

Par **maridom**, le **09/12/2012 à 10:37**

bonjour
Je suis tout à fait d'accord c'est pourquoi il faudra déclarer ce qui n'est pas déclaré
!!!!
Cordialement